

# RYTHMES SCOLAIRES

Semaine de 4 jours  
ou semaine de 4 jours ½ ?

**A VOUS DE CHOISIR !**



**MERCREDI 24 JANVIER**

**VOTEZ !**

**dans votre école**

**De 7h30 à 19h  
sans interruption**



MÉTROPOLE DE LYON

Madame, Monsieur,  
En 2014, nous avons mis en place la réforme des rythmes scolaires décidée par l'Education Nationale pour l'ensemble du pays. Pendant ces trois années, Vaulx-en-Velin a développé un projet ambitieux en proposant aux enfants des activités périscolaires éducatives (sportives, culturelles et artistiques, éveil scientifique et citoyen, sensibilisation à l'environnement...).

Le Ministre de l'Education Nationale laisse désormais les villes décider de l'organisation de la semaine scolaire. Or, le débat est partout vif surtout entre les tenants de la semaine de 4 jours et ceux de la semaine de 4 jours et demi et

les mairies se voient dans l'obligation de choisir entre l'une ou l'autre de ces formules.

Certaines l'ont fait d'autorité, d'autres sous forme de questionnaires en ligne ou ont consulté uniquement les conseils d'écoles... Les avis des fédérations de parents, des spécialistes du rythme de l'enfant, des enseignants et de l'ensemble de la communauté éducative sont très partagés et divergent...

Nous avons souhaité qu'à Vaulx-en-Velin les parents soient associés et décident de l'organisation de la semaine qu'ils estiment préférable pour leurs enfants et pour leur propre organisation familiale. En décembre, nous avons tenu des réu-

## CHOIX 1

### Semaine de 4 jours d'école (pas d'école le mercredi matin)



**7h30  
8h30**  
(1 heure)

**8h30  
11h30**  
(3 heures)

**11h30  
13h30**  
(2 heures)

**13h30  
16h30**  
(3 heures)

**16h30  
18h**  
(1 heure 30)

Garderie

Classe

Temps méridien

Classe

Accueil du soir



- Accueil du soir ouvert à tous :  
Accueils récréatifs avec départs échelonnés possibles  
(activités adaptées au rythme et à l'âge de l'enfant)  
1 activité socio-éducative par semaine



**Coût pour la famille :** en fonction du Quotient Familial, selon le principe de la tarification de la cantine.  
- 0.25€ à 1€/enfant/jour (Perte des subventions de l'Etat)  
- forfait en fonction du nombre d'enfants inscrits par famille

nions d'information et d'échanges avec l'ensemble des parents d'élèves. Les débats ont permis de réajuster les propositions. Il vous revient maintenant de faire votre choix.

Le résultat du vote sera décisif. Il sera pris en considération dès la rentrée scolaire 2018. Nous comptons sur votre participation afin que le dispositif retenu réponde au mieux aux attentes d'une majorité de familles.

**Nous espérons que cette démarche participative, qui fait des parents vaudais les décideurs, vous intéressera et vous mobilisera le 24 janvier prochain.**

Avec nos salutations dévouées.



**Hélène GEOFFROY**  
Maire de Vaulx-en-Velin



**Kaoutar DAHOUM**  
Adjointe déléguée à l'Éducation

noix



## CHOIX 2

### Semaine de 4 jours 1/2 d'école (école le mercredi matin)



**7h30  
8h30**  
(1 heure)

**8h30  
11h30**  
(3 heures)

**11h30  
13h30**  
(2 heures)

**13h30  
15h45**  
(2 heures 15)

**15h45  
18h**  
(2 heures 15)



Garderie



Classe



Temps méridien



Classe



Accueil du soir

- Accueil du soir ouvert à tous :  
accueils récréatifs tous les soirs avec départs échelonnés possibles  
(activités adaptées au rythme et à l'âge de l'enfant)  
2 activités socio-éducatives par semaine



#### Coût pour la famille :

2€/an/famille

(Conservation des subventions de l'Etat : 636 000 €)

**Le vote a lieu mercredi 24 janvier de 7h30 à 19h, dans chaque groupe scolaire.**

### ● QUI VOTE ?

- Tous les parents ayant un enfant scolarisé dans une école de Vaulx-en-Velin.
- Chaque parent ou représentant légal a une voix.
- Il est possible de donner procuration à un autre parent d'élève du même groupe scolaire, à raison d'une procuration par votant.

### ● COMMENT LE VOTE SE DÉROULE-T-IL ?

- Dans chaque groupe scolaire, un bureau de vote tenu par des élus municipaux et parents volontaires
- Dans chaque bureau de vote, des urnes, des bulletins de vote et une liste d'émargement

### ● QUAND LES RÉSULTATS SERONT-ILS CONNUS ?

- En mairie le soir-même (salle du Conseil municipal)
- En ligne sur le site web de la Ville dès le 25/01
- Par voie d'affichage dans les écoles dès le 25/01

### ● QUELLES SUITES AU SCRUTIN DU 24/01 ?

- Le choix majoritaire des parents fera l'objet d'une délibération au Conseil municipal qui sera transmise au Directeur académique (Education Nationale).



**Plus d'infos sur :** [www.vaulx-en-velin.net](http://www.vaulx-en-velin.net)